



## Le mot du maire

### Sommaire :

- p.2 : Règles sanitaires devant les écoles, Cimetière, Stationnement des poids lourds dans le village.
- p.3 : Terrain communal, Il a bien vécu... Repas des aînés.
- p.4 : Qui a trouvé un obus ? Où poster le courrier ? Notre village.
- p.5 : Noël
- p.6 : Horaires mairie

Chers Administrés,

Déjà le deuxième numéro de « VATIM'Infos », l'occasion pour moi de vous parler du projet de sécurisation de la traversée du village.

- ✚ La 1<sup>ère</sup> étape de notre projet a été de consulter les services du département pour avoir un aperçu des aménagements qu'il est possible de réaliser, ainsi que les contraintes techniques imposées sur cette route dite départementale.
- ✚ Vous avez peut-être croisé dans le village certains d'entre nous en compagnie d'une personne qui prenait des mesures, c'est la 2<sup>ème</sup> étape du projet : faire réaliser des devis pour différents aménagements : chicane, plateau, ralentisseur, etc.
- ✚ La 3<sup>ème</sup> étape est de travailler sur le projet à proprement dit : décider quelles sont les installations réalisables, faire les demandes de subventions pour boucler le financement et, le cas échéant, peut-être scinder les travaux en deux tranches si les coûts dépassent le budget.

*Au terme de cette année 2020, au nom du Conseil Municipal et en mon nom propre, je vous souhaite de passer de très belles fêtes de fin d'année.*

*Philippe BELVOIX*

## ❖ Règles sanitaires devant les écoles

La commune rappelle la nécessité de respecter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale au quotidien. Il est également rappelé que le port du masque est obligatoire devant les écoles et aux arrêts de bus.

## ❖ Cimetière

### ✚ Propreté du cimetière, rappel :

La Mairie a découvert le 25 octobre 2020, 2 sacs poubelles déposés au sol près du composteur à l'entrée du cimetière.

Ces sacs contenaient uniquement des ordures ménagères d'ordre alimentaire. Nous avons bien sûr pris des photos que nous conservons ; nous nous abstenons toutefois de les joindre à cet article.

**Il s'agit bien là d'une nouvelle incivilité qui peut être passible d'une amende.**

**Nous vous invitons une nouvelle fois à respecter les règles de dépôt de vos déchets personnels et de prendre les 15 mn nécessaires pour vous rendre à la déchetterie de Rémilly à nouveau ouverte depuis le jeudi 12 novembre à 14h.**

### ✚ Recensement & mise aux normes administratives des concessions :

La commission « Cimetière » œuvre depuis quelques semaines déjà au recensement des concessions réputées dangereuses, en état d'abandon, non entretenues, sans nom, etc.

Un recensement nominatif a été effectué et un quadrillage alpha-numérique du cimetière a été mis en place.

Pour tous renseignements à ce sujet ou pour toute information que vous souhaitez faire connaître, veuillez vous adresser, soit en mairie au 03.87.01.05.44 aux horaires d'ouverture, ou directement à Laurent MAOT, en charge du dossier, au 06.14.43.42.04.

## ❖ Stationnement des poids lourds dans le village

### **RAPPEL !**

Dans notre premier exemplaire du journal « Vatim-Infos » en août 2020, nous avons attiré votre attention sur l'interdiction du stationnement des camions avec remorques dans notre village.

Nous constatons qu'à ce jour cette interdiction n'est absolument pas respectée. Ce point a été évoqué lors de la dernière réunion du conseil municipal le 20 octobre dernier. Notre municipalité poursuit en ce sens la première délibération relative à ce sujet datant du 7 juin 1999.

Nous rappelons une nouvelle fois que les poids lourds avec remorques ont interdiction de se garer sur les trottoirs dans le village et vous prions de vous garer impérativement au niveau du parking prévu à cet effet à côté du cimetière.

❖ Terrain communal : à défaut d'être miraculeuse, la pêche fut désastreuse !

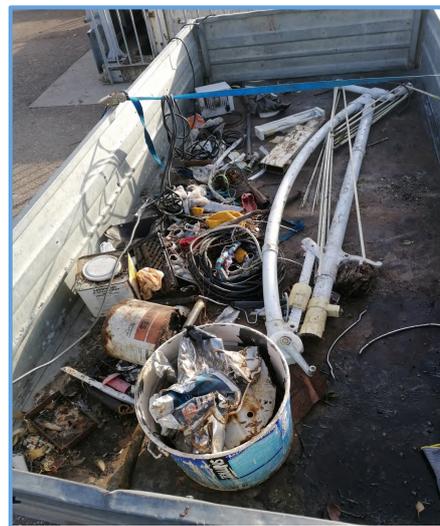
La municipalité, avec l'aide spontanée d'un villageois qui se reconnaîtra et que nous remercions ici, a entrepris le nettoyage du terrain communal situé à côté de l'entreprise « PRO à PRO » (anciennement laiterie Krompholtz).

Aucune surprise ! Une benne servant à récolter les déchets a bien trouvé son utilité puisque nombre de rebus en tout genre et jetés intentionnellement dans ce terrain y ont été déversés (cf photo).

Rappelons si besoin est, que l'abandon de déchets dans la nature pollue les sols, les cours d'eau, les nappes phréatiques et l'air en dégageant des substances toxiques.

Tout abandon sauvage de déchets dans la nature est puni par la loi. Dans le cas d'une décharge sauvage, le contrevenant est passible au minimum de 1500 euros d'amende\*.

*\*Vérifié le 18 février 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre).*



❖ Il a bien vécu ...



Décision difficile à prendre !

Après avoir occupé sa place depuis plusieurs années, adossé contre le mur de l'église, le laurier a malheureusement dû être coupé en septembre 2020.

Les racines de ce dernier commençaient à soulever les pavés. Le mur de l'église commence également à se détériorer au niveau de sa partie basse.

Regrettable mais utile précaution afin de protéger l'édifice.

❖ Repas des aînés

En raison de la contamination à la Covid 19 qui progresse, la commune a décidé de renoncer cette année au traditionnel repas des aînés. Cette annulation s'inscrit dans le cadre des mesures sanitaires visant à freiner la propagation du coronavirus Covid-19 et à protéger les personnes vulnérables.

Cependant... nous voulons maintenir ce temps d'échange et de plaisir, et souhaitons nous retrouver, dès que possible, autour d'une table à l'horizon du prochain printemps.



## ❖ Qui a trouvé... un obus ?

En travaillant dans son champ, un agriculteur a fait une drôle de découverte : un engin explosif datant sans doute de la dernière guerre.

Immédiatement prévenue par ce dernier, la mairie a alerté les services de déminage qui se sont rendus sur place et ont constaté qu'il s'agissait bien d'un « obus 105 » de type fumigène non percuté.

L'engin a immédiatement été embarqué par les démineurs. Comme il est écrit dans les contes enfantins « tout est bien qui finit bien » !

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler quelques consignes de sécurité données par la gendarmerie le 11 octobre 2020 pour un cas similaire dans les Vosges.

*« En cas de découverte, il est recommandé de ne pas manipuler l'engin suspect, de le protéger et le masquer de la vue des autres promeneurs, de baliser la zone et de prévenir les forces de l'ordre en composant le 17 ». Journal Vosges-Matin du 11/10/2020.*



## ❖ Où poster le courrier ?



Plusieurs boîtes jaunes de dépôt des courriers ont été supprimées dans notre village.

Triste et malheureuse décision prise par les services de la Poste qui n'ont pas informé individuellement les habitants, mais uniquement la mairie par courrier, obligeant ainsi certains villageois à se déplacer de près d'un km pour poster leur courrier !

Il ne reste donc plus qu'une seule boîte jaune à notre disposition située à hauteur du 14 rue principale.

L'agence postale la plus proche se situe à Herny à 3 km de notre village.

## ❖ Notre village ...

Les maisons fleuries de Vatimont ont égayé notre été, sans oublier les jardinières et espaces fleuris installés ici et là par la municipalité.

Nous remercions à nouveau toutes les personnes qui se sont rendues disponibles pour procéder aux nombreux arrosages, que ce soit les habitants du village ou les membres du conseil municipal.



Maisons enjolivées ...

Il est impossible de traverser notre commune sans remarquer la rénovation de certaines façades comme l'ancien café par exemple, pour ne citer que lui.

De nombreux efforts ont également été réalisés par l'aménagement des espaces devant les pas de porte.

VATIMONT prend une nouvelle dynamique et on ne peut que s'en féliciter ! N'arrêtons pas là nos efforts. Noël est une autre opportunité de donner vie à notre village. Décorons nos maisons, décorons nos rues, apportons de la vie, de la lumière...

**Et si on osait le faire TOUS ENSEMBLE. Beau défi à relever, non ? Chiche !**



Fêter Noël en 2020 aura probablement une saveur un peu différente.

A l'heure où l'on écrit ces lignes, on ne sait pas encore quelles seront les règles sanitaires à respecter pour les fêtes de Noël.

Il va falloir ruser, innover pour organiser des fêtes chaleureuses, mais en bonne santé !

## Noël rime avec.... bonheur !

Décorons la maison, insistons sur l'atmosphère joyeuse, festive et typique de Noël.

Envoyons un petit cadeau à des personnes qui restent chez elles. Disons-leur bien de conserver le colis fermé, l'émotion du déballage sera pour le jour « J » !

## Noël rime avec.... douceur !

Douceurs salées, douceurs sucrées. N'oublions pas de préparer nos traditionnels petits gâteaux de Noël.

### CROQUETTES AUX NOISETTES

**Préparation : 40 mn**

**Cuisson : 25 mn**

**Four : 150°**

**Ingrédients :**

300 g de farine

150 g de sucre en poudre

100 g de beurre

1 paquet de sucre vanillé

1 pincée de sel fin

2 œufs

1 cuillère à café de levure chimique

**Garniture :**

150 g de beurre

150 g de sucre

1 paquet de sucre vanillé

4 cuillères à soupe d'eau

150 g de noisettes moulues

150 g de noisettes hachées

**Glaçage :**

100 g de sucre glace

3 cuillères à café de cacao

cacao

1 grosse noix de beurre

3 cuillères à soupe d'eau

Mélanger la levure à la farine et la mettre en fontaine. Dans le creux, ajouter le sucre, le sucre vanillé, le sel, les œufs et faire une pâte en mélangeant peu à peu une partie de la farine. Couper le beurre en petits morceaux, l'ajouter à la pâte et commencer à pétrir en incorporant le reste de farine, afin d'obtenir une pâte lisse. Si elle colle, la mettre au frais pendant une heure.

Abaisser la pâte en un grand rectangle et le poser sur une plaque beurrée. Badigeonner de confiture.

Pour la garniture, faire fondre le beurre avec le sucre, le sucre vanillé et l'eau et faire chauffer jusqu'au point d'ébullition. A ce moment ajouter les noisettes moulues et hachées et laisser refroidir. Pendant ce temps préchauffer le four à 150°.

Étendre cette masse sur l'abaisse et faire cuire à four moyen pendant 25 à 30 minutes. Après cuisson, couper en carrés de 6 cm de côté et couper ceux-ci encore une fois en deux, en biais.

Préparer le glaçage en faisant fondre légèrement le beurre, ajouter le cacao et le sucre glace. Mélanger et ajouter un peu d'eau si cela s'avère nécessaire, afin d'obtenir une masse épaisse, mais quand même assez fluide pour pouvoir enduire les deux coins pointus des croquettes.





## ÉTOILES AU CITRON

**Préparation : 30 mn**  
**Repos : 30 mn**  
**Cuisson : 10 mn**  
**Four : 180°**

**Ingrédients :**

100 g de beurre  
 70 g de sucre glace  
 250 g de farine  
 1/2 paquet de levure chimique  
 1 paquet de sucre vanillé  
 1 pincée de sel  
 zeste de citron  
 1 jaune d'œuf  
 3 cuillères à soupe de crème

**Glaçage :**

125 g de sucre glace  
 1 blanc d'œuf  
 1 cuillère à soupe de jus de citron  
 1 cuillère à café d'eau

Mettre la farine et la levure en fontaine. Au milieu, ajouter le sucre, le sucre vanillé, le sel fin, le zeste de citron, le jaune d'œuf et la crème et former avec un peu de farine un pâton. Ajouter le beurre coupé en morceaux et former à partir du milieu une pâte. Bien pétrir afin que le beurre se mélange bien. Si la pâte colle, mettre au frais.

Abaisser la pâte sur un demi-centimètre d'épaisseur et découper des étoiles. Placer sur une plaque beurrée et farinée et faire cuire à four moyen pendant 10 minutes. Après complet refroidissement enduire les étoiles de glaçage.

Glaçage : mélanger le sucre glace avec autant de blanc d'œuf, de jus de citron et d'eau qu'il faut pour faire un glaçage qui ne coule pas.



**A vos fourneaux !**



ACCUEIL MAIRIE

❖ **Mairie : horaires d'ouverture**

- Lundi : de 10 H à 11 H
- Mardi : de 17 H à 19 H
- Jeudi : de 14 H à 16 H

*Port du masque obligatoire*

Tout changement d'horaires d'ouverture fera systématiquement l'objet d'un article dans le journal Le Républicain Lorrain.

Pour toutes vos questions administratives, veuillez vous rendre en mairie aux horaires d'ouverture, ou téléphoner à la mairie au **03 87 01 05 44**

Adresse mairie : 3 Rue de l'Église, 57580 Vatimont

**En cas d'urgence,**

☎ vous pouvez contacter le maire Philippe BELVOIX, ou son adjoint Laurent MAOT (coordonnées ci-dessous).

**Maire**



**Philippe BELVOIX**  
 40 rue Principale  
 06 62 26 97 46

**1<sup>er</sup> Adjoint**



**Laurent MAOT**  
 26 rue de l'Église  
 06 14 43 42 04